



# ATHLÉTISME

## Championnats du monde (W.P.A 2026)

---

**Règles de sélection**  
Année 2026



# SOMMAIRE

- » Les critères de sélection handisport.....3-6
- » Process de sélection.....7-9
- » Echancier.....10



# Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

## Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

### Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

### Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.



# Critères de sélection handisport

## **A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL**

La sélection des sportives et sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I.) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : <https://www.paralympic.org/athletics>

Le respect des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I.) est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné aux Mondiaux 2027.

## **B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT**

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.



# Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

## Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines où celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



# Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

**A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 18/01/2025 :**

*« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.*

*Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »*



Dans l'intérêt de l'Équipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de sélectionner l'athlète.

Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H. se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs et ou équipe(s) qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I. dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la F.F.H. ci-après.

## **A NOTER**

La représentation des différentes familles de handicaps n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes proposés à la sélection.

Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection seront la résultante d'une combinaison des différents critères définis ci-dessous, présentés par :



# Process de Sélection

## Championnats du monde W.P.A 2026

**Lieu :** Tachkent (Ouzbékistan)

**Dates :** 19 au 28 juin 2027

La sélection des sportives et sportifs français aux compétitions internationales de références est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale et consultables sur le site internet de World Para Athletics en suivant le lien :

<https://www.paralympic.org/athletics>

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par la fédération internationale est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection à la compétitions internationales de référence doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

Seules les performances réalisées sur une **épreuve ouverte aux Jeux Paralympiques** de Los Angeles 2028 lors de la / des compétitions de sélections ciblées par Fédération Française Handisport permettent d'être proposées à la sélection pour la compétition internationale de référence.

### Grilles de temps

Les grilles de temps Minimas A et Minimas B sont établies sur la base des niveaux de Performance indiqués dans le tableau ci-dessous. Les performances prises en compte s'appuient sur le principe de ranking W.P.A. cumulée.

La ranking W.P.A. cumulée est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des sportives et sportifs internationaux sur plusieurs années (4), plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minimas.

Niveaux de Performances pris en compte pour l'établissement des Minimas A et Minimas B :

Compétition	Minima A	Minima B
Championnats du Monde – Ouzbekistan 2027	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée 2023, 2024, 2025, 2026.	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée 2023, 2024, 2025, 2026.

*Si le nombre de performances enregistrées à la ranking W.P.A. cumulée prise en compte, n'est pas suffisant pour satisfaire les critères mentionnés ci-dessus, les dernières performances disponibles à la ranking W.P.A. cumulée prises en compte seront utilisées comme référence pour établir les minimas.*



# Process de Sélection

## 1. Compétitions de sélection

### 1.1. Compétitions de sélection

1.1.1. Championnat de France 2026

1.1.2 Grands prix W.P.A réalisés entre le 1 mai 2026 et le 1 mai 2027

1.1.3 Tous les meetings nationaux déclarés auprès de W.P.A entre le 1 mai 2026 et le 1 mai 2027

1.1.4 La mise en place éventuelle d'un meeting de sélection (à confirmer)

## Critères de Performance

### 1. Seront proposés à la sélection

Prérequis : l'ensemble des sportifs devra avoir participé au championnat de France extérieur 2026 pour prétendre à une sélection pour le championnat du monde W.P.A 2027.

1.1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance supérieure ou égale au minima A\* qualificatif pour les Championnats du Monde 2027 lors d'une compétition qualificative déclarée W.P.A. sur la période du 1er Mai 2026 au 1 mai 2027.

### 2. Pourront être proposés à la sélection :

Prérequis : l'ensemble des sportifs devra avoir participé au championnat de France extérieur 2026 pour prétendre à une sélection pour le championnat du monde W.P.A 2027.

2.1. Les sportives et sportifs qui auront réalisé sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, une performance supérieure ou égale au minima B\* qualificatif pour les Championnats du Monde 2027 lors d'une compétition qualificative déclarée W.P.A. sur la période du 1er Mai 2026 au 1 mai 2027 inclus

2.2. Les sportives et sportifs médaillés lors des Championnats du Monde W.P.A 2025

Les critères d'aide à la décision seront observés pour les sportives et sportifs ayant réalisé le critère 2.1. et 2.2

Pour les sportifs qualifiés via le critère 2.1 et 2.2 **des frais de participation à la compétition internationale de référence seront mis en place** et définis en amont de la commission de sélection.

## Les Relais

La composition d'une équipe de relais sera validée lors de la commission fédérale de sélection sous réserve d'un niveau de performance permettant de se projeter sur un Podium dans une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028. Seuls les athlètes sélectionnés à titre individuel pourront prendre part au relais.



# Process de Sélection

## La sélection des guides

Ils doivent se conformer aux obligations de se licencier à World Para Athletics. La Commission de sélection prendra sa décision en prenant en compte, non seulement la volonté de l'athlète, mais également la capacité du(des) Guide(s) à accompagner le(la) sportif(ve), sur et en dehors du terrain, dans un environnement propice à l'expression de la haute performance. Les athlètes à fort potentiel de médaille seront prioritaires dans le choix et l'attribution du (ou des) guide(s) concerné(s).

## Critères d'aide à la décision

Critères d'aide à la décision sans ordre de priorité :

- Classement sur l'épreuve sur la compétition de référence précédente ;
- Multimédaillés sur la compétition de référence précédente ;
- Nombre de minimas A réalisés ;
- Nombre de minimas B réalisés ;
- Nombre d'engagements potentiels possibles ;
- Écart au podium ;
- Écart au minima A ;
- Écart au minima B ;
- Place à la ranking au cumul des saisons sur la paralympiade ;
- Structuration d'entraînement ;
- Progression sur la saison ;
- Progression sur la paralympiade.

Le Manager de la performance disciplinaire sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

\* Grilles de temps (publication à venir)

Les grilles de temps minima A et minima B sont établies en fonction du niveau de performance indiqué dans le tableau ci-dessous. Les performances prises en compte s'appuient sur le principe de ranking W.P.A. cumulée.

La ranking W.P.A. cumulée est un système de classement qui repose sur l'accumulation des performances des athlètes internationaux sur plusieurs années, plutôt qu'à partir d'une seule année de compétition. Ce principe permet de pouvoir prendre en compte la progression du niveau international dans la détermination des minima.

Niveaux de Performance pris en compte pour l'établissement des Minima A et Minima B :

Compétition	Minima A	Minima B
<b>Championnats du Monde 2027</b>	Temps du 6 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée 2023, 2024, 2025, 2026.	Temps du 10 <sup>ème</sup> à la ranking W.P.A. cumulée 2023, 2024, 2025, 2026.



# Echéancier

- Mai 2026 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : mai 2027 à confirmer
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet [bleushandisport.org](http://bleushandisport.org) à l'issue de la commission de sélection.





Handi  
Sport

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

